



## COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 21 - 12 décembre 2013

# L'UNAF favorable au lancement de l'expérimentation des maisons de naissance

La loi sur l'expérimentation des Maisons de naissance a été votée le 28 novembre et publiée au JO dès le 7 décembre, marquant le volontarisme d'une mise en œuvre rapide par le Gouvernement. L'UNAF est satisfaite de ce premier pas vers une réponse diversifiée aux projets de naissance des familles (lieu et type d'accompagnement).

### Maternité quel choix réel pour les familles ?

Dans l'enquête « [Regards des femmes sur leur maternité](#) » menée en 2010 par l'UNAF, les mères regrettaient de se voir « dessaisies » de leur accouchement et des premiers contacts avec leur enfant par des personnels médicaux spécialisés et multiples. Pour certaines elles n'ont pas eu le choix sur le lieu de l'accouchement, le type d'accompagnement, l'allaitement, la présence du père... Et une fois l'acte médical terminé, se sont retrouvées seules à la sortie de la maternité. Ces témoignages nourrissent les travaux de l'UNAF au sein de la Commission nationale de la naissance et de la santé de l'enfant (CNNSE).

### Une solution : les maisons de naissance

Les maisons de naissance pourraient répondre à une meilleure prise en compte du projet de la famille. Pour l'UNAF, elles pourraient valoriser le lien entre sage-femme et parturiente, contribuer à la construction du projet de naissance avec les parents et mieux prendre en compte l'accompagnement après l'accouchement. Pour permettre une prise en charge innovante, elles doivent être en dehors de la maternité mais accolées pour des raisons de sécurité.

### Une expérimentation à valoriser pour une généralisation dans de bonnes conditions

Auditionnée à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen de la proposition de loi, l'UNAF a souhaité que tous les moyens soient mis en œuvre dans le cadre de l'expérimentation pour que les maisons de naissance soient une solution nouvelle et sécurisée en réponse aux besoins des familles. En tant que représentante de l'ensemble des familles, elle demande à être présente aux côtés de la CNNSE et des associations de parents gestionnaires de ces maisons pour conduire le travail de définition du cahier des charges avec la Haute autorité de santé et le suivi de l'expérimentation.

**L'UNAF est favorable aux initiatives qui permettent aux familles de mieux réaliser leur projet d'accouchement. Avec les maisons de naissance, les familles qui le souhaitent pourront avoir ce choix.**